

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1667**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Responsable commercial en biens et services industriels

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
CCI DE LA MOSELLE	Président de la CCI de la Moselle, Président de la CCI de la Moselle

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

200w Technologies industrielles fondamentales (commercialisation)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le responsable commercial en biens et services industriels exerce les activités suivantes : - Identifier les marchés potentiels et proposer les stratégies permettant d'y accéder

- Mener l'ensemble des actions commerciales allant de l'identification des prospects jusqu'à leur transformation en clients fidèles
- Gérer le contrat obtenu de manière à dégager au minimum le résultat prévu
- Contrôler, assister, former et stimuler les réseaux commerciaux internes et/ou externes de l'entreprise.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Industrie, commerce.

- Cadre technico-commercial, - ingénieur d'affaires,
- responsable des ventes,
- chef de produit,
- responsable marketing.

Codes des fiches ROME les plus proches :

D1407 : Relation technico-commerciale

D1406 : Management en force de vente

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification comporte huit composantes : 1 - Composante 'techniques et méthodes'

2 - Composante 'initiation commerciale'

3 - Composante 'initiation logistique'

4 - Composante 'vie de l'entreprise'

5 - Composante 'marketing des techniques'

6 - Composante 'développement personnel'

7 - Composante 'langues'

8 - Composante 'mise en application des enseignements'

Deux modes d'évaluation sont utilisés : les examens écrits et la rédaction de documents de synthèse sur les missions menées en entreprise et leur soutenance devant un jury.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Composé de 24 membres, il est présidé par le Président de CCI : - 14 représentants de l'ESIDEC - 3 représentants de la CCI Moselle - 3 représentants d'entreprise - 3 représentants du MEDEF Lorraine - 1 représentant de la DRIRE Lorraine
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation		X

Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 21 décembre 2005 publié au Journal Officiel du 31 janvier 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 31 janvier 2006, jusqu'au 31 janvier 2011.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 12 novembre 1996 publié au Journal Officiel du 29 novembre 1996 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'Chargé de commercialisation de biens et de services industriels'.

Arrêté du 9 novembre 1999 publié au Journal Officiel du 19 novembre 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'Responsable commercial en biens et services industriels'.

Arrêté du 3 octobre 2002 publié au Journal Officiel du 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1991 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Pour plus d'informations

Statistiques :

38 bénéficiaires par an

Autres sources d'information :

<http://www.esidec.fr>

Lieu(x) de certification :

CCI DE LA MOSELLE 10-12, avenue Foch
BP 70330
57016 Metz Cedex 1

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Ancien libellé : - Chargé de commercialisation de biens et de services industriels (Arrêté du 12 novembre 1996 publié au Journal Officiel du 29 novembre 1996)